



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

STP® Traitement Diesel

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit STP® Traitement Diesel

Numéro du produit 54200

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Additif pour carburant.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Energizer France SAS
2 Rue Jacques Daguerre
92500 Rueil-Malmaison
France
Tel: +33 1 34 80 27 71
euregulatory@energizer.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 1495 350234
Lundi - Jeudi: 8.30 - 17.00
Vendredi: 8.30 - 15.30

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Luxembourg Tel: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Asp. Tox. 1 - H304

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Santé humaine Une pneumonie peut être le résultat si le produit vomi contenant des solvants atteint les poumons.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



STP® Traitement Diesel

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	EUH208 Contient du amides, C18-unsatd., N-[3-(diméthylamine)propyl]. Peut produire une réaction allergique. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P405 Garder sous clef. P102 Tenir hors de portée des enfants. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P331 NE PAS faire vomir. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contient	Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
Mentions de mise en garde supplémentaires	P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques			50 - 100%
Numéro CAS: 64742-47-8	Numéro CE: 926-141-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456620-43-XXXX	
Classification Asp. Tox. 1 - H304			
2-ethylhexyl nitrate			5 - <10%
Numéro CAS: 27247-96-7	Numéro CE: 248-363-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119539586-27-XXXX	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Aquatic Chronic 2 - H411			

STP® Traitement Diesel

Acétate d'alcényle amido alkyl ammonio à longue chaîne		0.025 - <0.25%
Numéro CAS: —	Numéro CE: 947-523-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120765005-60-XXXX
Facteur M (aigu) = 1		
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Acute 1 - H400		
amides, C18-unsatd., N-[3-(diméthylamine)propyl]		0.025 - <0.25%
Numéro CAS: —	Numéro CE: 800-353-8	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
Classification Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1A - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
Inhalation	Si l'irritation de la gorge ou la toux persiste, procéder comme suit. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau soigneusement à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Une exposition prolongée ou répétée aux vapeurs à fortes concentrations peut provoquer les effets néfastes suivants: Somnolence. Vertiges.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

STP® Traitement Diesel

Contact cutané Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. Garder la personne touchée en observation.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants. Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comportant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

STP® Traitement Diesel

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévoir une ventilation suffisante.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (CAS: 64742-47-8)

DNEL Indéterminé.

PNEC Indéterminé.

2-ethylhexyl nitrate (CAS: 27247-96-7)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.35 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg/jour
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 44 µg/cm²
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 87 µg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.52 mg/kg/jour
Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 22 µg/cm²
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.025 mg/kg/jour

PNEC eau douce; 0.0008 mg/l
eau de mer; 0.00008 mg/l
Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l
Sédiments (eau douce); 0.00074 mg/kg
Sédiments (eau de mer); 0.00074 mg/kg
Sol; 0.000191 mg/kg

2-éthyl-1-hexanol (CAS: 104-76-7)

STP® Traitement Diesel

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 12.8 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 53.2 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 53.2 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 23 mg/kg/jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.3 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 26.6 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 26.6 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11.4 mg/kg/jour
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.1 mg/kg/jour

PNEC

eau douce; 0.017 mg/l
 eau douce, rejet intermittent; 0.17 mg/l
 eau de mer; 0.002 mg/l
 Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l
 Sédiments (eau douce); 0.284 mg/kg
 Sédiments (eau de mer); 0.028 mg/kg
 Sol; 0.047 mg/kg
 Orale; 55 mg/kg

Acétate d'alcényle amido alkyl ammonio à longue chaîne

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 10.6 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 3 mg/kg
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.6 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.5 mg/kg
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.5 mg/kg

PNEC

eau douce; 0.406 µg/l
 eau de mer; 0.0406 µg/l
 Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l
 Sédiments (eau douce); 0.501 mg/kg
 Sédiments (eau de mer); 0.0501 mg/kg
 Sol; 0.1 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé de changer fréquemment.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

STP® Traitement Diesel

Mesures d'hygiène	Ne pas fumer dans la zone de travail. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide coloré.
Couleur	Claire (ou pâle). Ambré.
Odeur	Caractéristique. Kérosène.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Indéterminé.
Point de fusion	Non pertinent.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé.
Point d'éclair	74°C
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non pertinent.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non pertinent.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	0.822 @ 15°C
Densité apparente	Indéterminé.
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Non pertinent.
Température de décomposition	Non pertinent.
Viscosité	<17.9 cSt @ 40°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Le mélange lui-même n'a pas été testé mais aucun composant ne répond aux critères de classification des comburants.

STP® Traitement Diesel

9.2. Autres informations

Autres informations Aucune information requise.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun à température ambiante. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg) 10.174,88

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA cutanée (mg/kg) 11.658,72

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 116,59

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

STP® Traitement Diesel

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Viscosité cinématique $\leq 20,5$ mm²/s. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Informations toxicologiques sur les composants

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 15.000,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) Information du dossier REACH. Données de références croisées.

ETA orale (mg/kg) 15.000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3.160,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) Information du dossier REACH. Données de références croisées.

ETA cutanée (mg/kg) 3.160,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 4.951,0

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) Information du dossier REACH. Données de références croisées.

STP® Traitement Diesel

ETA inhalation (vapeurs
mg/l) 4.951,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Dose: 0.5 ml, 4 heures, Lapin Score érythème/escarre: Érythème bien défini (2).
Score œdème: Œdème très léger - à peine perceptible (1). Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Dose: 0.1 ml, 1 seconde, Lapin Non irritant. Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant. Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Mutation génique: Négatif. Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Essais de génotoxicité - in vivo Aberration chromosomique: Négatif. Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Cancérogénicité

Cancérogénicité NOAEC 1100 mg/m³, Inhalatoire, Souris Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Fertilité, Etude sur une génération - NOAEL 750 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat F1 Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité maternelle: - NOAEL: >= 5220 mg/m³, Inhalatoire, Rat Information du dossier REACH.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEC > 10400 mg/m³, Inhalatoire, Rat Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Danger par aspiration

Danger par aspiration 2.4 cSt @ 20°C Asp. Tox. 1 - H304

2-ethylhexyl nitrate

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 960,0
mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 960,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1.100,0

Toxicité aiguë - inhalation

STP® Traitement Diesel

ETA inhalation (vapeurs
mg/l) 11,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Dose: 0.5 ml, 4 heures, Lapin Score érythème/escarre: Pas d'érythème (0). Score œdème: Pas d'œdème (0). Information du dossier REACH.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Dose: 0.1 ml, 1 seconde, Lapin Information du dossier REACH. Non irritant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant. Information du dossier REACH.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Mutation génique: Négatif. Information du dossier REACH.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Dépistage - NOEL 100 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat F1 Information du dossier REACH.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOEL 500 mg/kg p.c. /jour, Cutanée, Lapin Information du dossier REACH.

Danger par aspiration

Danger par aspiration 1.7 mPa s @ 20°C/68°F Information du dossier REACH.

2-éthyl-1-hexanol

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 3.290,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) Information du dossier REACH.

ETA orale (mg/kg) 3.290,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3.000,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ cutanée) Information du dossier REACH.

ETA cutanée (mg/kg) 3.000,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

STP® Traitement Diesel

Données sur l'animal Index d'irritation cutanée primaire: 6.75 Dose: 0.5 ml, 4 heures, Lapin Information du dossier REACH. Fortement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Dose: 0.1 ml, 1 seconde, Lapin Information du dossier REACH. Irritante.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Mutation génique: Négatif. Information du dossier REACH.

Cancérogénicité

Cancérogénicité NOAEL 500 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat Information du dossier REACH.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEL: 2520 mg/kg p.c. /jour, Cutanée, Rat Information du dossier REACH.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 250 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat Information du dossier REACH.

Danger par aspiration

Danger par aspiration 4.3 mPa s @ 40°C/104°F Information du dossier REACH.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LL₅₀, 96 heures: > 1000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) Information du dossier REACH.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques EL₅₀, 48 heures: > 1000 mg/l, Daphnia magna Information du dossier REACH.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques EL₅₀, 72 heures: > 1000 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata Information du dossier REACH.

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie NOELR, 28 jours: 0.173 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) QSAR Information du dossier REACH.

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOELR, 21 jours: 1.22 mg/l, Daphnia magna QSAR Information du dossier REACH.

2-ethylhexyl nitrate

toxicité aquatique aiguë

STP® Traitement Diesel

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 2 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre) Information du dossier REACH.
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: > 12.6 mg/l, Daphnia magna Information du dossier REACH.
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 3.26 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata Information du dossier REACH.
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , 3 heures: > 1000 mg/l, Boues activées Information du dossier REACH.

2-éthyl-1-hexanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 17.1 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote) Information du dossier REACH.
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 39 mg/l, Daphnia magna Information du dossier REACH.
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 11.5 mg/l, Scenedesmus subspicatus Information du dossier REACH.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Biodégradation	Eau - Dégradation ~ 5%: 3 jours Eau - Dégradation 69: 28 jours Information du dossier REACH. Facilement biodégradable mais ne respectant pas le principe de la fenêtre de 10 jours.
-----------------------	--

2-ethylhexyl nitrate

Stabilité (hydrolyse)	pH4 - TD ₅₀ : 1225 minutes @ 50°C/122°F pH7 - TD ₅₀ : 1475 minutes @ 50°C/122°F pH9 - TD ₅₀ : 1702 minutes @ 50°C/122°F Information du dossier REACH.
Biodégradation	Eau - Dégradation 0%: 28 jours Information du dossier REACH. Pas de biodégradation observée dans les conditions de test.

2-éthyl-1-hexanol

Biodégradation	Eau - Dégradation 79 - 99.9%: 2 semaines Information du dossier REACH. La substance est facilement biodégradable.
-----------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé.

STP® Traitement Diesel

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Coefficient de partage Scientifiquement injustifié. Information du dossier REACH.

2-ethylhexyl nitrate

Coefficient de partage log Pow: 5.24 Information du dossier REACH.

2-éthyl-1-hexanol

Potentiel de bioaccumulation FBC: 25.33, Information du dossier REACH.

Coefficient de partage log Pow: 2.9 Information du dossier REACH.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Mobilité Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

Tension de surface 26.4 mN/m @ 25°C

2-ethylhexyl nitrate

Coefficient d'adsorption/désorption Eau - log Koc: 3.75 @ 22°C/72°F Information du dossier REACH.

2-éthyl-1-hexanol

Tension de surface 47 mN/m @ 20°C/68°F Information du dossier REACH.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

Méthodes de traitement des déchets Ne pas éliminer des déchets non-traités dans les égouts, à moins que ce ne soit en totale conformité avec les exigences des autorités locales de l'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

STP® Traitement Diesel

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

DNEL: Dose dérivée sans effet.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

FBC: Facteur de bioconcentration.

STP® Traitement Diesel

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Asp. Tox. 1 - H304: Méthode par le calcul., Jugement d'expert. Aquatic Chronic 3 - H412, EUH208: Méthode par le calcul. EUH066: Jugement d'expert.
Commentaires sur la révision	Révision de formulation. Rubrique 2: Identification des dangers // 2.2 Éléments d'étiquetage.
Date de révision	25-08-22
Révision	16
Remplace la date	18-08-21
Numéro de FDS	103
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Contient du amides, C18-unsatd., N-[3-(diméthylamine)propyl]. Peut produire une réaction allergique.

Les informations fournies ici sont déclarées exactes en l'état des connaissances de Energizer Trading Ltd et selon ses convictions, mais cependant elles ne constituent pas une garantie ni une déclaration, et elles ne devraient pas être interprétées comme telles, ni impliquer pour Energizer Trading Ltd une responsabilité légale quelle qu'elle soit. Toute information ou conseil donnés par Energizer Trading Ltd, en dehors de cette publication et concernant les produits Energizer Trading Ltd ou autres matières, sont également donnés de bonne foi. Il en va de la responsabilité du client, et de l'utilisateur, de s'assurer que les matières conviennent à l'usage qui en est fait. Pour les matières qui ne sont pas fabriquées ni fournies par Energizer Trading Ltd et qui sont utilisées à la place de, ou conjointement aux matières fournies par Energizer Trading Ltd, il en va de la responsabilité du client de s'assurer que toutes les informations techniques et autres concernant ces matières, sont fournies par le fabricant ou le nisseur. Energizer Trading Ltd décline toute responsabilité pour les données contenues dans ce document et qui peuvent être utilisées dans des conditions qui sont hors de notre contrôle, et dans des situations que nous ne connaissons pas. L'information contenue dans ce document est fournie à la condition que le client et utilisateur du produit détermine lui-même l'applicabilité du produit à l'usage auquel il le destine.